



*Signataire : André Pfeffer*

*Date de dépôt : 26 janvier 2023*

## **Question écrite urgente**

### **Déni démocratique et non-respect d'un scrutin populaire ?**

Le 9 février 2020, la population genevoise s'est prononcée contre le déclassement de la zone 5 de Cointrin-Est et Ouest avec une majorité de 55%.

La commune de Meyrin avait validé le PDCom 2030 le 15 décembre 2020, en tenant compte de la votation du 9 février 2020.

Actuellement, il y a une révision partielle de ce PDCom. Après l'achèvement des travaux de la commission d'urbanisme du Conseil municipal, et suite à la séance d'information du 11 janvier 2023, la période de consultation est en cours. La version définitive de cette révision partielle du PDCom devrait être votée par le Conseil municipal avant le 30 juin 2023.

Un des plans présentés lors de la séance d'information du 11 janvier dernier délimite la zone 5 de Cointrin-Est et Ouest en tant que « Périmètre voué à un développement par MZ selon fiche A03 du PDCn et à l'établissement d'un plan guide par le canton et la commune » (?).

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Est-ce que le Conseil d'Etat ne respecterait pas le vote populaire du 9 février 2020 ?***
- 2) Est-ce que les fichiers du département ne seraient pas à jour ?***

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.